

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Prévenir les accidents et faciliter le règlement des sinistres : le Groupement des assureurs automobiles vous accompagne

[Montréal, le 14 novembre 2023] – L'hiver et les conditions routières plus dangereuses sont à nos portes et cela se traduit en général par une augmentation significative du nombre de collisions. Le Groupement des assureurs automobiles (GAA) appelle les automobilistes à la prudence et rappelle son rôle pour faciliter le règlement de sinistre.

« Lorsque survient un sinistre ou un accident, et qu'on fait une réclamation, celle-ci est inscrite au Fichier central des sinistres automobiles utilisé par les assureurs pour établir la prime de leurs clients, » rappelle Dave Cavallaro, directeur de l'estimation automobile et des plans d'assurance. « C'est donc dire que nos accidents nous suivent et peuvent avoir des répercussions à plus long terme. »

Le GAA croit qu'en posant certains gestes simples comme réduire sa vitesse, maintenir une distance de freinage plus importante par temps difficile, et éviter toute distraction au volant, on peut faire une grande différence et éviter de faire partie des statistiques des sinistres.

Le GAA rappelle, par ailleurs, qu'il offre une variété d'outils et d'informations pour répondre aux besoins des automobilistes en cas de sinistre. Le dynamique et convivial outil « [Règlement d'un sinistre auto](#) » qui guide les automobilistes dans le processus de règlement en est un exemple puisqu'il propose divers scénarios possibles et répond à de nombreuses questions courantes.

« Pour les cas où un accident surviendrait, on recommande aux automobilistes d'avoir toujours à disposition un Constat amiable, ajoute Dave Cavallaro. Le GAA offre maintenant une [version simplifiée](#) du constat qui peut être remplie en ligne, en consignait à l'écran toutes les informations et même des photos des dommages subis. Cela facilite grandement le rapport de l'accident et la réclamation, » précise-t-il. Une fois complété, le formulaire est transmis simultanément aux adresses courriels des deux parties impliquées. »

Le GAA a observé que pour l'année 2022 seulement, le nombre de réclamations liées à des collisions au Québec s'élevait à 325 099. Des statistiques internes démontrent, parallèlement

une augmentation de 68 % du coût moyen des collisions au cours des cinq dernières années, passant de 4 177 \$ en 2018 à 7 024 \$ en 2022.

Le Centre d'information sur les assurances demeure à la disposition des consommateurs du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Il suffit de composer le 514 288-4321 ou le 1 877 288-4321 (extérieur de Montréal).

– 30 –

À propos du Groupement des assureurs automobiles

Le Groupement des assureurs automobiles a pour mission de garantir l'accès à l'assurance automobile et de simplifier le règlement des sinistres. Pour plus d'informations : gaa.qc.ca

Renseignements :

Debbie Jussome

Tel.: 514 288-1537, poste 2277